

TLA Evolution
Réglementaire**Application de la fiche réglementaire**
A l'attention des MédecinsFR
153v5

Que prévoit cette fiche



Deux nouveaux codes prestations ASE et MPH

Contexte de la FR153 V5 :

Le 1^o et le 3^o de l'article 1-2 de l'avenant 9 à la convention médicale, paru au JO du 25/09/2021, prévoit la création de deux nouvelles prestations pour améliorer la prise en charge des personnes fragiles :

- une consultation complexe enfant (ASE)
Acte CCX (déjà existant dans le TLA) à facturer
- une consultation très complexe personne handicapée (MPH).
Acte CCE (déjà existant dans le TLA) à facturer

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.



Rendez-vous sur olaqin.fr

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »



Donnez-nous votre avis

Aidez-nous à mieux vous accompagner Cliquez et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin